

**OBJET : VERRIÈRES-LE-BUISSON : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE ILE DE FRANCE
MOBILITÉS POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE DE 17
POINTS D'ARRÊTS DU BUS**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	20
Présents et représentés	:	25
Votants	:	25

Le mercredi 1 décembre 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 25 novembre 2021, s'est réuni à 20h43, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand à Orsay.

DELEGUES PRESENTS

Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust

Délibération n° 2021-341

Monsieur Guillaume VALOIS

Commune de Villiers-le-Bâcle

Monsieur Florian GALLANT

Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER a donné pouvoir à Monsieur Grégoire de LASTEYRIE

Madame Muriel DORLAND a donné pouvoir à Madame Rafika REZGUI

Monsieur Francisque VIGOUROUX a donné pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER

Monsieur Olivier THOMAS a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN

Monsieur Nicolas SAMSOEN a donné pouvoir à Monsieur Jean-François VIGIER

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Christian LECLERC

Commune de Champlan

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET Commune de Saint-Aubin

Secrétaire de séance : François Guy TREBULLE

OBJET : VERRIÈRES-LE-BUISSON : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE ILE DE FRANCE MOBILITÉS POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE DE 17 POINTS D'ARRÊTS DU BUS

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Monsieur Clovis CASSAN .

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

VU le décret n°49-1473 du 14 novembre 1949 modifié relatif à la coordination des transports ferroviaires et routiers ;

VU l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Ile-de-France ;

VU la loi 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation sur les transports intérieurs ;

VU la loi sur l'air du 30 décembre 1996 et le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France approuvé le 19 juin 2014, qui visent à réduire l'utilisation de la voiture grâce aux transports en commun ;

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » ;

VU l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

VU les décrets n°2014-1321 et 2014-1323 du 4 novembre 2014 relatifs à la mise en accessibilité des transports ;

CONSIDERANT les diagnostics accessibilité établis en juin 2021 sur les lignes 196 et 294 à Verrières le Buisson ;

CONSIDERANT la volonté de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de contribuer à la qualité de son réseau de bus ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°8 « Mobilités, Vélo, Voirie, Agriculture, Bâtiment, Patrimoine » du 17 novembre 2021 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. SOLLICITE des subventions au taux maximal auprès d'Ile-de-France Mobilités pour les études de mise en accessibilité de 17 points d'arrêts sur la commune de Verrières-le-Buisson ;
2. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires ;

Délibération n° 2021-341

3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ces demandes de subventions, y compris leurs éventuels avenants.

Fait et délibéré le mercredi 1 décembre 2021

Extrait conforme à l'original

G d h

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (24 VOIX)

24 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE , Mme Sandrine GELOT , M. Olivier THOMAS , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Michel SENOT , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

Pas pris part au vote : M. Grégoire DE LASTEYRIE

ID télétransmission : 091-200056232-20211201-1mc 137044-DE-1-1

Date AR Préfecture : 08/12/2021

- Affichée / Publiée le : 08/12/2021

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr